



Le 31 mars 2023,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. Jérôme OLIVIER, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents :

Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE ;

MM. : Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

Étaient absents mais ont donné pouvoir :

Marion LIPAROTI qui a donné pouvoir à **Philippe CAPRON**

Laurence ROCHAS qui a donné pouvoir à **Benoît COQUILLARD**

Antonio DA COSTA qui a donné pouvoir à **Frédéric MARCHAND**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h48.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de Monsieur Jérôme OLIVIER, Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif Communal 2022 qui s'établit ainsi :

	Résultat cumulé 2021	Résultat 2022	Résultat cumulé 2022
Fonctionnement	89 318,37 €	9 621,34 €	98 939,71 €
Investissement	14 395,81 €	-88 309,89 €	-73 914,08 €
			25 025,63 €
Résultat cumulé SI	73 914,08 €		
RAR Dépenses	0,00 €		
RAR Recettes	0,00 €		
Besoin de financement	73 914,08 €		
Ligne 002	25 025,63 €		
1068	73 914,08 €		
Ligne 001	-73 914,08 €		

Hors de la présence de Monsieur Jérôme OLIVIER, Maire
Après en avoir délibéré,



Le Conseil municipal, adopte la délibération 2023-11 à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Communal 2022 ci-annexé.

Certifié exécutoire par le Maire
En vertu de la Loi du 2 Mars 1982

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jérôme OLIVIER

